## REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE FONTAINES SAONE ET LOIRE



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2018

## Extrait des délibérations

Le conseil municipal s'est réuni le 10 septembre 2018, à 19 h 30 et a pris la délibération suivante :

## Délibération 2018-81 : Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de reprise des sols et de réparations connexes dans la Résidence « Les Vignes de la Framboisière »

Monsieur Jacques Carlot informe que dans le cadre des travaux de reprise des sols et de la réalisation de réparations connexes des logements de la Résidence « Les Vignes de la Framboisière » située 15 rue des Maréchaux, une consultation a été menée auprès de trois bureaux d'études pour la désignation d'un maître d'oeuvre.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- L'architecte Gil FRAISSE fait une proposition pour la mission de maîtrise d'oeuvre s'élevant à 12 535,00 € soit 15 042,00 TTC pour un montant estimatif des travaux s'élevant à 109 000 € soit 130 800 € TTC .
- L'OPAC de Saône et Loire fait part qu'il n'est pas en capacité de répondre en raison du plan de charge actuel,
- La Sarl MODULART fait une proposition pour la mission de maîtrise d'oeuvre s'élevant à 6 850,00 € HT, soit 8 220 € TTC pour un montant estimatif des travaux s'élevant à 70 000 € HT soit 84 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne la Sarl MODULART pour la réalisation de la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de reprise des sols et de réparations connexes des logements de la Résidence « Les Vignes de la Framboisière » pour un montant de 6 850,00€ HT soit 8 220 € TTC, et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45 mn.

Le Maire, Jean Claude GRESS